

Nicolas MAILLET

De: CARROU Laurent <laurent.carrou@rte-france.com>
Envoyé: mercredi 24 octobre 2018 17:30
À: Patrick GRISARD
Cc: Nicolas MAILLET; BONGIBAULT Serge; BOIS Mireille
Objet: Re: RTE / DERET LOGISTIQUE / INGRE

Monsieur GRISARD,

Je vous confirme que c'est bien c'est bien l'arrêté de 2001 qui s'applique pour toute construction à proximité de nos ouvrages électriques.

Cordialement.

Laurent carrou

Envoyé de mon iPhone

Le 23 oct. 2018 à 14:30, Patrick GRISARD <pgrisard@deret.fr> a écrit :

Bonjour M. Carrou,

Je vous remercie pour votre réponse sur le sujet et vous confirme bien volontiers que nous avons pris en compte des dispositifs passifs et actifs pour la protection de la ligne :

- Passif :
 - o Implantation du bâtiment
 - o Zone de stockage spécifique
 - o Recloisonnement Coupe-feu des zones de stockage
- Actifs :
 - o Détection incendie
 - o Sprinkler
 - o Mise à disposition d'hydrants avec réserve d'eau spécifique en complément de la défense publique
 - o Désenfumage

En conséquence et sur le plan purement administratif dans les cadres des autorisations sollicités auprès des instructeurs (Mairie-DDT / DREAL), nous souhaiterions que vous puissiez me confirmer si de votre côté et pour l'instruction la référence applicable en terme de conformité réglementaire est bien l'application de l'arrêté de 2001.

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Cordialement

Patrick GRISARD | DERET HDI
Service Immobilier
Téléphone: +33 (0)2 38 70 83 21
Fax : +33 (0)2 38 70 83 25
Mail: pgrisard@deret.fr

De : CARROU Laurent [<mailto:laurent.carrou@rte-france.com>]
Envoyé : lundi 22 octobre 2018 20:59
À : Patrick GRISARD

Cc : Nicolas MAILLET; BONGIBAUT Serge; BOIS Mireille
Objet : RE: RTE / DERET LOGISTIQUE / INGRE
Importance : Haute

Monsieur GRISARD,

En effet, dans l'arrêté de 2001 il n'est pas fait référence à une exigence réglementaire concernant l'exposition des lignes de transport d'électricité à des flux thermique.

Cependant, il est probable que la tenue mécanique de nos conducteurs (câbles nus de 19.6 mm de diamètre), composés d'aluminium et d'acier sur cet ouvrage électrique à haute tension, soit affectée par une exposition prolongée de plusieurs dizaines de minutes à des flux thermiques compris entre 3 et 5 kW/m².

Dans un premier temps les conducteurs exploités par RTE à une température maximale de 65°C, pour garantir les distance de sécurité conformément à l'Arrêté Technique de 2001, se dilateront sous l'effet de l'élévation de la température jusqu'à se dégrader sérieusement si la température de 100°C venait à être dépassée sur une durée supérieure à une heure. Cette température pourrait probablement être atteinte avec un rayonnement de 3 à 5 kW/m² cependant il s'agit là d'un élément à confirmer par votre bureau d'études.

Outre le risque de dégradation ou de rupture des conducteurs, les distances de sécurité vis-à-vis de la ligne en tension seront réduites de manière importante au fur et à mesure que la température maximale d'exploitation sera dépassée, ce qui pourrait conduire à un amorçage avec un obstacle au sol.

La rupture des conducteurs pourrait aussi impacter structurellement les supports de la ligne sur plusieurs portées adjacentes.

Nous vous précisons que si un tel sinistre devait se produire, les montants d'indemnisation pourraient être importants. Il vous appartient d'éviter ou du moins de minimiser ce risque en prévoyant des distances d'éloignement ou des dispositions suffisantes.
Ces informations vous sont transmises sur la base des constituants actuels de nos ouvrages et ne préjuge pas des modifications qui pourraient y être apportées dans le temps.

Cordialement.

<image001.gif>

Laurent CARROU
RESPONSABLE MAINTENANCE RESEAUX

RCT - Direction Maintenance - Centre Maintenance Nantes -
Groupe Maintenance Réseaux Sologne
21 rue pierre et marie curie
45143 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ
T+33 02.38.71.43.02 - P+33 (0)7 60 25 70 34

laurent.carrou@rte-france.com
[rte-france.com](http://www.rte-france.com)

<image002.png> <image003.png>

<http://www.rte-france.com/fr/ecran/nos-conseils-de-securite-proximite-d-ouvrages-electriques>
<http://www.clefschamps.info/>

De : Patrick GRISARD [<mailto:pgrisard@deret.fr>]

Envoyé : mercredi 17 octobre 2018 15:51

À : BOIS Mireille <mireille.bois@rte-france.com>

Cc : CARROU Laurent <laurent.carrou@rte-france.com>; Nicolas MAILLET

<nicolas.maillet@amfqse.fr>

Objet : RE: RTE / DERET LOGISTIQUE / INGRE

Bonjour Mme Bois,

En ce qui concerne la demande ci-dessous et suite aux échanges que nous avons eu avec la DREAL, pourriez-vous nous confirmer votre position car nous n'avons plus que ce sujet à traiter pour clôturer la recevabilité de notre dossier auprès de la Préfecture.

Je vous remercie par avance.

Cordialement

Patrick GRISARD | DERET HDI

Service Immobilier

Téléphone: +33 (0)2 38 70 83 21

Fax : +33 (0)2 38 70 83 25

Mail: pgrisard@deret.fr

De : Nicolas MAILLET [<mailto:nicolas.maillet@amfqse.fr>]

Envoyé : vendredi 12 octobre 2018 16:42

À : mireille.bois@rte-france.com

Cc : Patrick GRISARD; laurent.carrou@rte-france.com

Objet : RTE / DERET LOGISTIQUE / INGRE

Bonjour Mme Bois,

Pour faire suite aux échanges que nous avons pu avoir sur notre projet de bâtiment logistique sur la commune d'INGRE (45140) et dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale, la DREAL nous indique avoir besoin de la formalisation de votre avis concernant notamment les flux thermiques susceptibles d'impacter votre ouvrage.

En ce qui concerne notre projet, je vous informe que les câbles électriques sont susceptibles d'être impactés par un flux thermique compris entre 3 et 5 kW/m².

Après avoir parcouru l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, je n'ai trouvé aucune contrainte réglementaire de ce type.

Pourriez-vous m'indiquer votre position sur ce point afin de clôturer ce sujet.

Cordialement,

Nicolas MAILLET

Ingénieur sécurité environnement

AMF Qualité Sécurité Environnement

9 allée des Impressionnistes – Le Monet

Villepinte – BP 57269

95957 ROISSY CDG Cedex

<image004.jpg>

www.groupe-andine.fr

Port : 06 78 67 10 31

Standard : 01 48 17 78 11 - Fax : 01 48 63 82 59

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."